



Rapport sur le climat 2020

Évaluer et gérer les répercussions,
les risques et les occasions liés
au climat

Introduction

Nous prenons les changements climatiques au sérieux. Nous sommes moralement responsables de leur atténuation, nous devons impérativement nous y adapter dans la conduite de nos activités et nous avons une occasion unique d'y faire face. Dans le présent document, nous examinons ce que les changements climatiques signifient de même que notre rôle dans l'évaluation et la gestion des répercussions, des risques et des occasions liés au climat.

Hancock Natural Resource Group (HNRG), une société de Gestion de placements Manuvie, est heureux de divulguer pour la première fois des informations sur le climat. Notre rapport suit le cadre de divulgation volontaire mis au point en 2017 par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière. Bien qu'il s'agisse de notre premier rapport, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au climat en mutation sont au centre de nos activités depuis notre fondation, en 1985. En notre qualité de gestionnaires de terrains forestiers exploitables et de terres agricoles – des actifs biologiques qui sont exposés aux changements climatiques et peuvent contribuer à stabiliser le climat –,

nous sommes amenés par la réalité de la conduite de nos activités quotidiennes à être témoins des répercussions des changements climatiques. De plus, nous constatons qu'il existe des possibilités d'y réagir.

Ce rapport, qui porte exclusivement sur les changements climatiques, s'inscrit dans le prolongement de notre Rapport annuel sur le développement durable et l'investissement responsable, publié en avril 2020. Dans ce dernier document, nous faisons état de notre approche de la gestion en matière de stabilité climatique – l'un des cinq piliers de notre programme de développement durable et d'investissement responsable – et présentons de nombreux exemples illustrant les actions que nous avons menées et les décisions d'affaires que nous avons prises pour atteindre cet objectif. Dans ce rapport-ci, nous abordons les risques que représentent les changements climatiques pour nos activités forestières et agricoles, les occasions qu'ils offrent et les moyens par lesquels nous y réagissons.

Ce document est structuré en fonction des recommandations du GIFCC et compte quatre principales sections traitant de onze sujets.

Recommandation et informations à l'appui dont la divulgation est recommandée

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Paramètres et cibles
Divulguer la gouvernance de l'organisation entourant les risques et les occasions liés au climat.	Divulguer les répercussions réelles et potentielles des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation dans les cas où cette information est importante.	Divulguer la manière dont l'organisation détermine, évalue et gère les risques liés au climat.	Divulguer les paramètres et les cibles utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions liés au climat qui sont pertinents dans les cas où cette information est importante.
Informations dont la divulgation est recommandée a) Décrivez la surveillance exercée par le conseil d'administration en matière de risques et d'occasions liés au climat. b) Décrivez le rôle de la direction à l'égard de l'évaluation et de la gestion des risques et des occasions liés au climat.	Informations dont la divulgation est recommandée a) Décrivez les risques et les occasions liés au climat que l'organisation a déterminés à court, moyen et long terme. b) Décrivez les répercussions des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation. c) Décrivez la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios liés au climat, dont un scénario de réchauffement de 2 °C ou moins.	Informations dont la divulgation est recommandée a) Décrivez les processus utilisés par l'organisation pour déterminer et évaluer les risques liés au climat. b) Décrivez les processus utilisés par l'organisation pour gérer les risques liés au climat. c) Décrivez comment les processus permettant de déterminer, d'évaluer et de gérer les risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation.	Informations dont la divulgation est recommandée a) Divulgez les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques. b) Divulgez les émissions de gaz à effet de serre (GES) des domaines 1, 2 et, s'il y a lieu, 3 et les risques connexes. c) Décrivez les cibles utilisées par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés au climat et le rendement par rapport aux cibles.

Source : Recommandations du rapport final publié en juin 2017 par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.



En quoi consiste le GIFCC?

Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière (CSF) a publié une série de recommandations pour que les marchés financiers puissent déterminer, évaluer et gérer plus efficacement les risques et les occasions liés au climat. Ces recommandations représentent des pratiques exemplaires de l'industrie en matière d'information financière relative au climat, contribuent à accroître la transparence et mènent à l'alignement des résultats liés au marché sur l'objectif de l'Accord de Paris, à savoir limiter la hausse moyenne des températures mondiales à moins de 2 °C.

1.0 Gouvernance

1.1 Surveillance par le conseil d'administration des risques et des occasions liés au climat

HNRG est régi par le conseil d'administration de Hancock Natural Resource Group, Inc. (HNRGI), dont les membres sont le chef de la direction de HNRG, le président et chef de la direction de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, Manuvie, le chef mondial, Marchés privés, Gestion de placements Manuvie et le chef des placements de Manuvie. Les membres du conseil de HNRG prennent collectivement d'importantes décisions concernant la manière dont HNRG et Manuvie intègrent les changements climatiques dans leur processus décisionnel.

Le conseil d'administration s'appuie sur quatre comités de gestion qui soutiennent ses travaux : le Comité de gestion des conflits, le Comité de déontologie, le Comité de gestion des risques et le Comité de placement dans les ressources naturelles (CPRN). Le Comité de gestion des risques et, en particulier, le CPRN jouent un rôle charnière dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Comité de gestion des risques :

- coordonne la mise en œuvre d'un cadre intégré de gestion des risques pour atteindre l'excellence opérationnelle et assurer l'alignement sur des pratiques exemplaires;
- renforce la compréhension par la direction et le conseil d'administration de l'appétit global pour le risque de HNRG et rehausse les activités en matière de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et leur efficacité;
- passe en revue les cadres de gestion des risques des unités administratives de HNRG, dont les risques liés au climat, et exerce une surveillance sur le mode d'application de ces cadres.

Le CPRN examine, recommande et supervise les placements effectués au nom de tous les comptes clients de HNRG, conformément aux politiques, procédures et lignes directrices en matière de placements qui régissent ces comptes. Cela comprend la prise en considération des risques et des occasions liés au climat qui sont pertinents.

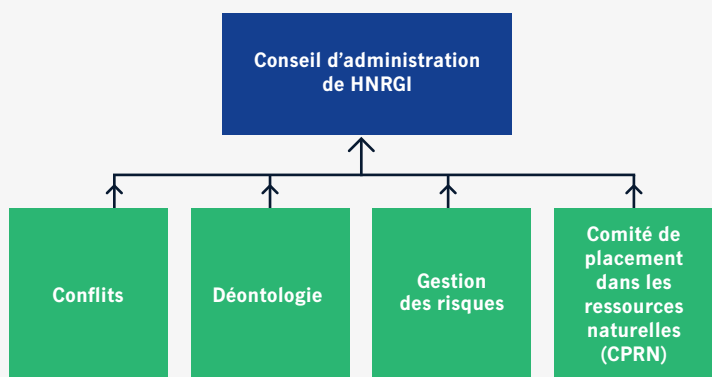
1.2 Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat

Les risques et les occasions liés au climat sont déterminés, évalués et gérés dans toute l'organisation, les cadres supérieurs de HNRG veillant à ce que ces éléments soient pris en compte au niveau organisationnel le plus élevé. Étant l'un des cinq piliers de la plateforme de développement durable et d'investissement responsable de HNRG, la stabilité climatique constitue une priorité stratégique qui motive les décisions d'affaires visant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers. Le chef de la direction et le conseil d'administration de HNRG supervisent le développement durable et l'investissement responsable et reçoivent des mises à jour périodiques du Comité de direction, dont le chef de la direction et le chef du développement durable sont membres. Ce comité approuve les décisions importantes en matière de développement durable et d'investissement responsable à l'échelle de l'entreprise et délègue la prise des responsabilités au chef du développement durable de même qu'aux chefs des unités administratives de HNRG.

Différents représentants internes et externes informent le Comité de direction des risques et des occasions liés au climat. À l'interne, les équipes de la gestion des risques, de la recherche économique, de l'exploitation et des placements déterminent les risques et les occasions liés au climat, alors qu'à l'extérieur, HNRG collabore à de nombreuses initiatives d'affaires et avec des établissements d'enseignement dans des domaines liés à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers, soit le Forest Solutions Group and Scaling Positive Agriculture du World Business Council for Sustainable Development's (WBCSD), le Joint Program on the Science and Policy of Global Change du MIT et le Climate Smart Land Network.

Le chef du développement durable préside également l'équipe de consultation sur le développement durable et l'investissement responsable (DDIR) à l'échelle mondiale de HNRG, qui réunit neuf personnes et recueille des renseignements sur les risques et les occasions existants et émergents en matière de développement durable, assurant la coordination de toutes les fonctions d'affaires et régions importantes pour que la communication des risques et des occasions soit efficace à l'échelle de la Société, y compris au sein du Comité de direction.

Surveillance exercée par le conseil d'administration de HNRGI



Fréquence des réunions

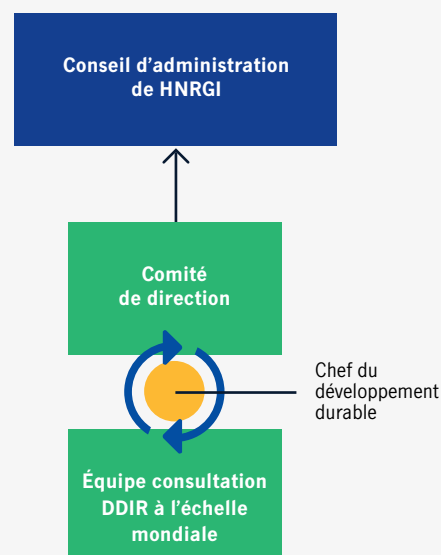
Conflits	Déontologie	Gestion des risques	Comité de placement dans les ressources naturelles (CPRN)
Selon les besoins (au moins une fois par année)	Selon les besoins (au moins une fois par année)	Au moins une fois par trimestre	Tous les deux mois

Président

Conflits	Déontologie	Gestion des risques	Comité de placement dans les ressources naturelles (CPRN)
Chef des placements	Chef de la direction	Chef des finances	Chef des placements

À titre indicatif seulement.

Gestion du développement durable de HNRG



À titre indicatif seulement.

2.0 Stratégie

2.1 Risques et occasions liés au climat à court, moyen et long terme déterminés par HNRG

HNRG est un gestionnaire de placements thématiques, qui cible des secteurs dans lesquels des objectifs sociaux ou environnementaux peuvent offrir des occasions de placements commerciaux dans des actifs forestiers exploitables et agricoles. Lorsqu'elles sont gérées dans une optique durable, les forêts et les fermes sont des puits de carbone – ce sont deux des formes les plus efficaces de solutions climatiques naturelles parce qu'elles absorbent le dioxyde de carbone de l'atmosphère. La mise à profit de cette fonction constitue une priorité stratégique pour HNRG et éclaire la planification d'entreprise pour un éventail d'horizons de placement;

certain échéanciers d'acquisition cibles ne sont que de cinq ans tandis que d'autres s'échelonnent sur 10 à 30 ans dans le cas des objectifs de gestion des propriétés agricoles (selon le type de culture et la région) et peuvent même atteindre 50 ans ou plus dans le cas des objectifs de gestion des terrains forestiers exploitables.

Les considérations liées au climat influent sur notre stratégie à tous les niveaux – les actifs, les portefeuilles clients et l'organisation dans son ensemble. Nous nous employons à élaborer un cadre systématique pour comprendre les risques et les occasions liés au climat à tous ces niveaux. Le tableau ci-dessous rend compte des aspects que nous considérons actuellement comme les plus pertinents pour nos activités.

Répercussions, risques et occasions liés au climat qui ont été déterminés

Physiques		Liés à la transition	
Chroniques	- La fréquence, la durée et l'intensité accrues des sécheresses peuvent réduire les rendements des cultures ou faire croître le coût de l'eau et de l'irrigation dans certaines régions. - Les précipitations plus abondantes ayant pour effet de prolonger les saisons des pluies ou de rendre la pluviosité inhabituellement élevée peuvent avoir des répercussions sur la plantation, les récoltes et les rendements des cultures. - La transformation à long terme des conditions climatiques peut avoir une incidence sur les taux de croissance des différentes essences d'arbres ou cultures, les faisant augmenter ou diminuer selon les circonstances. - Ce phénomène peut avoir des répercussions sur la localisation de certaines cultures, créant des occasions d'expansion dans de nouvelles régions et limitant la croissance dans d'autres régions. - La transformation des conditions climatiques à long terme peut se répercuter sur les populations de pollinisateurs de certaines régions, ce qui risque de réduire la production des cultures. - Les populations d'insectes peuvent également être touchées, les changements climatiques réduisant ou intensifiant les invasions selon la région, les insectes et les cultures ou les essences d'arbres. - La persistance de conditions météorologiques extrêmement chaudes ou froides peut avoir des répercussions sur les conditions de travail des employés.	Marché	- Les efforts visant à atténuer les changements climatiques peuvent faire augmenter la demande d'absorption du carbone et la valeur attribuée à son absorption, ce qui crée de nouvelles perspectives pour la mise au point de produits de placement encourageant la séquestration du carbone dans des actifs forestiers et agricoles ou l'offre de services écosystémiques de nature à améliorer la résistance aux changements climatiques. - L'essor des marchés du carbone peut stimuler la demande de crédits compensatoires de carbone, que HNRG peut générer pour ses clients. - L'augmentation de la demande d'énergie renouvelable pourrait créer des débouchés pour la mise en valeur d'actifs énergétiques renouvelables (l'énergie éolienne et l'énergie solaire) sur des propriétés appartenant aux clients. - L'accroissement de la demande d'énergie de la biomasse ligneuse peut favoriser la demande de produits et d'actifs forestiers. - Le virage du marché vers les matériaux de construction à faibles émissions de carbone peut entraîner une utilisation accrue des produits du bois dans la construction, ce qui peut être favorable à la demande d'actifs forestiers.
Aigus	- Risques accrus d'incendies de forêt et des dommages et des sinistres qui y sont associés. - Les épisodes plus fréquents d'intempéries, de vent, de tempêtes et d'inondations peuvent causer des dommages et des sinistres. - L'augmentation des conditions météorologiques extrêmes, des canicules et des phénomènes météorologiques de plus en plus imprévisibles peut faire croître les dommages et les sinistres. - Possibilité accrue de dommages et de maladies causés par les ravageurs.	Politiques et droit	- De nouvelles politiques en matière de carbone peuvent offrir des occasions de participer aux marchés du carbone réglementés de certains territoires de compétence ou de stimuler la séquestration du carbone dans les forêts ou les fermes. - Le renforcement de la réglementation en matière de gestion du territoire, en ce qui concerne les ressources hydriques, en réaction à la transformation des conditions climatiques peut provoquer la hausse des charges d'exploitation et influencer sur les rendements des investisseurs.
		Réputation	- Une bonne réputation en matière de développement durable de la foresterie et de l'agriculture peut faciliter l'attraction et le maintien en poste des travailleurs en plus d'être propice à de meilleures relations avec la clientèle et à l'accès au capital. - Possibilité que le secteur se fasse reprocher son incidence sur les enjeux liés au climat tels que les émissions polluantes, la consommation d'eau et l'aménagement du territoire. - Les activités sectorielles exercées dans certains territoires pourraient être la cible de critiques – l'exploitation forestière, par exemple, pourrait à tort être associée aux incendies de forêt et à la déforestation.
		Technologie	Les progrès technologiques se prêtent à une efficacité plus grande, notamment à l'égard de l'utilisation de l'eau et de l'affectation des terres.

2.2 Répercussions des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de HNRG

Nous intégrons les répercussions prévues des risques et des occasions liés au climat décrites précédemment dans notre stratégie d'affaires de cinq principales façons :

- La recherche économique
- La diversification
- La gestion d'actifs de premier ordre
- Les services à valeur ajoutée
- Les répercussions d'abord dans le choix des placements

Recherche économique

HNRG reconnaît que l'énoncé de stratégies de gestion des risques climatiques auxquels sont exposés nos clients et les propriétés que nous gérons en leur nom fait appel à des connaissances scientifiques de pointe. Pour ce faire, l'équipe de la recherche économique collabore avec d'éminents chercheurs universitaires spécialisés dans l'interface de la climatologie, de l'agriculture et de la foresterie. Nous appuyons une myriade de programmes affiliés à des coopératives forestières et agricoles soutenues par des universités et les industries de la foresterie et de l'agriculture, et nous prenons part à ces programmes. Pensons à nos commandites et à notre collaboration avec le Joint Program on the Science and Policy of Global Change du Massachusetts Institute of Technology, le Marine Biological Laboratory Ecosystem Center et le Department of Land, Air, and Water Resources de l'Université de la Californie. Les recherches menées dans le cadre de ces partenariats nous aident à comprendre à un niveau plus fin les risques et les occasions physiques et transitoires associés à la foresterie et à l'agriculture de même qu'à guider nos stratégies d'acquisition, de gestion immobilière et de cession.

Diversification¹

La philosophie de placement de base de HNRG consiste à tirer parti du pouvoir de la diversification de l'ensemble des types de produits alimentaires et ligneux de base, des régions et des approches de gestion. HNRG investit déjà dans les grandes régions forestières et agricoles de l'Australie, du Canada, du Chili, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis, et poursuit son expansion à l'échelle mondiale, privilégiant les vastes plantations forestières de grande qualité et les terres agricoles accueillant des cultures permanentes et en rangs de premier ordre. Les essences d'arbres, les types de cultures, les conditions météorologiques, les régimes hydriques et les marchés diffèrent selon la région de sorte que les rendements obtenus dans les différentes régions ne sont pas fortement corrélés. Par conséquent, des portefeuilles diversifiés de ressources naturelles peuvent avec le temps dégager des rendements corrigés du risque supérieurs. Comme les changements physiques induits par le climat transforment le caractère arable des terres et les répercussions de la transition liée au climat influent sur les valorisations des actifs, notre stratégie mondiale diversifiée nous permet de mettre à profit des occasions de croissance émergentes et d'améliorer l'efficacité de la gestion des risques du programme d'actifs réels des investisseurs institutionnels.

Gestion d'actifs de premier ordre

HNRG effectue un contrôle préalable rigoureux avant d'acquérir des biens immobiliers. Nous veillons à acheter et à gérer des actifs forestiers et agricoles de premier ordre, qui sont peu susceptibles de subir des chocs et des facteurs de stress liés au climat (p. ex., des inondations, des sécheresses, des incendies de forêt ou des invasions de ravageurs) ou qui sont plus susceptibles d'y résister. Nous gérons ensuite ces actifs selon des principes durables en mettant en place un programme de gérance conforme aux normes de certification de tierces parties dans les domaines de l'exploitation forestière et de l'agriculture durables. Notre modèle d'affaires intégré allie la gestion des placements et la gestion immobilière pour être en adéquation avec les intérêts de nos clients et offrir un niveau approprié de gestion des risques liés aux actifs de longue durée.



La certification de tierces parties contribue à garantir que nous soutenons la mise en valeur, la gestion et l'exploitation de terres cultivables afin qu'elles fournissent des produits utiles en nous engageant à promouvoir la conservation de la qualité des sols, de l'air et de l'eau, la diversité biologique, la préservation des habitats fauniques, floristiques et aquatiques, le potentiel d'activités récréatives et l'esthétique. En ce qui concerne les terrains forestiers exploitables, toutes les forêts admissibles gérées par HNRH ont reçu des certifications complètes de tierces parties et sont conformes aux normes de développement durable établies par des organismes de normalisation crédibles. Tout comme nous avons collaboré avec une vaste coalition pour relever les défis du développement durable dans le secteur des terrains forestiers exploitables, nous avons établi un partenariat avec des collègues du secteur agricole afin de fixer une norme commune pour la gestion des terres cultivées, la Leading Harvest Farmland Management Standard. En agriculture, nous nous engageons à gérer la totalité de nos terres agricoles admissibles selon des normes de développement durable de l'industrie fondées sur le rendement.

¹ La diversification n'est pas garante de profits et n'élimine pas le risque de perte sur quelque marché que ce soit.

Services à valeur ajoutée

HNRG mesure le potentiel de valorisation des propriétés faisant partie de son portefeuille en évaluant les occasions d'offrir des services à valeur ajoutée – entre autres, en mettant sur pied des banques de crédits carbone, en créant des services écosystémiques ou des projets d'énergie renouvelable, en administrant la délivrance de permis d'activités récréatives et en négociant des ententes de captage et de stockage du carbone. De plus, HNRG prend une part active aux marchés du carbone et, au cours de son histoire, a vendu 6,1 millions de tonnes métriques de crédits carbone. Notre participation à des activités favorables au climat et génératrices de flux de revenus secondaires singularise HNRG et rehausse les rendements pour les investisseurs – ce qui représente un aspect fondamental de notre stratégie de gestion immobilière.

Les répercussions d'abord dans le choix des placements

L'absorption et la séquestration du carbone représentent l'occasion liée au climat la plus intéressante pour HNRG. HNRG entrevoit un potentiel considérable dans les scénarios de faible réchauffement, dans lesquels les interventions politiques gouvernementales pour contrer les changements climatiques commencent à tarifier le carbone d'une manière plus exhaustive. Les forêts et les fermes offrent des solutions climatiques naturelles, car elles absorbent le dioxyde de carbone de l'atmosphère et le stockent dans les arbres et les sols. Traditionnellement, nous gérons des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles pour le compte de nos investisseurs afin d'obtenir des rendements équivalents à ceux du marché tout en produisant des résultats environnementaux et sociaux positifs. Nous envisageons maintenant la possibilité de gérer des placements destinés essentiellement à absorber le CO₂ de l'atmosphère et nous projetons de proposer des placements dans lesquels les répercussions ont préséance sur les autres considérations – des placements destinés à optimiser et à privilégier la séquestration du carbone.

2.3 Résilience de la stratégie de l'organisation, selon différents scénarios liés au climat, dont un scénario de réchauffement de 2 °C ou moins

HNRG a réalisé ses premières analyses qualitatives de scénarios liés au climat en 2020. Ces analyses ont porté sur les éventuelles répercussions transitoires et physiques selon un scénario de fortes émissions de CO₂ et un scénario de faibles émissions de CO₂. Le volet transition de l'analyse a reposé sur des scénarios tirés du rapport World Energy Outlook 2019 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) alors que le volet physique est fondé sur les trajectoires représentatives de l'évolution des concentrations établies par le Groupe d'experts intergouvernemental

sur l'évolution du climat (GIEC). Le scénario de fortes émissions de CO₂ a accentué les répercussions physiques dans le cas de la trajectoire RCP 8.5 et a utilisé le scénario des politiques déclarées (STEP) des WEO de l'AIE pour les éléments liés à la transition. Le scénario de faibles émissions de CO₂ a accentué les répercussions liées à la transition dans le scénario du développement durable (SDS) des WEO de l'AIE et a utilisé la trajectoire RCP 4.5 pour les éléments physiques.

Une analyse exhaustive des scénarios, portant sur l'ensemble du portefeuille et appliquée à nos actifs forestiers et agricoles, nécessite des données à long terme propres aux régions et des modèles de transition propres aux secteurs. À l'heure actuelle, les données sur les actifs forestiers et agricoles reconnues mondialement et examinées par des pairs sont limitées. Nous étudions des moyens d'obtenir ou de produire des informations adaptées aux scénarios pertinents pour les secteurs afin d'obtenir des résultats plus complets à l'avenir.

L'analyse des scénarios de cette année a fait appel à deux études de rentabilité, l'une sur l'agriculture en Californie et l'autre sur les terres forestières exploitables en Nouvelle-Zélande. Ces deux analyses ont porté sur les répercussions physiques d'émissions élevées de CO₂ revues à la baisse et les éléments liés à la transition vers de faibles émissions de CO₂. Nous avons choisi nos actifs agricoles californiens et nos actifs forestiers néo-zélandais parce que nous estimions que nos catégories d'actif situées dans ces régions fournissaient une approximation acceptable de la portée des répercussions potentielles des scénarios climatiques sur nos activités jusqu'à ce que nous réalisions une analyse complète des scénarios à l'échelle du portefeuille.

- Ces régions représentent les plus fortes concentrations d'actifs gérés par kilomètre carré dans chacune de nos catégories d'actif.
- La Californie et la Nouvelle-Zélande nous ont autorisés à examiner l'analyse des scénarios dans deux pays différents (et à inclure l'hémisphère nord et l'hémisphère sud dans notre évaluation). Cela éclaire les disparités nationales, régionales et mondiales, qui sont particulièrement pertinentes pour les scénarios de transition.
- L'analyse de nos actifs agricoles en Californie nous a permis d'examiner les risques hydriques selon différents scénarios, ces risques faisant partie des répercussions liées au climat auxquelles nos actifs agricoles sont exposés.

Le risque d'incendie de forêt fait partie des risques liés au climat les plus importants auxquels sont exposés nos actifs forestiers, selon des scénarios d'émissions élevées et de faibles émissions de CO₂. Ce risque est plus élevé dans l'ouest des États-Unis et en Australie qu'en Nouvelle-Zélande et nous projetons d'approfondir son exploration dans nos travaux d'analyse de scénarios futurs.

Les résultats des études de cas effectuées dans les analyses des scénarios sont indiqués dans les tableaux ci-dessous, qui font ressortir les répercussions physiques dans le scénario d'émissions élevées et les répercussions liées à la transition dans le scénario de faibles émissions.



Scénario d'émissions élevées de CO ₂	
Répercussions physiques	Répercussions sur l'entreprise
Hausse des températures moyennes (hausse médiane des températures planétaires de 3,7 °C d'ici 2100)	- Les répercussions des hivers plus cléments sur les colonies d'abeilles doivent faire l'objet d'un suivi. - La principale répercussion potentielle de la hausse des températures moyennes se fait sentir pendant les heures de refroidissement. Le réchauffement accru et la diminution des heures de refroidissement peuvent provoquer des déplacements vers le nord.
Risque accru d'incendies de forêt	- Risque d'altération des vignes par la fumée. - Risque que la fumée fasse écran à la lumière du soleil et compromette la vitesse de séchage des amandes.
Changements dans les aires naturelles et transformation des biomes	Le risque de transformation des biomes devrait se faire sentir dans l'écosystème entourant les terres agricoles plutôt que de toucher directement les actifs. Il faudrait que ces répercussions fassent l'objet d'un suivi.
Changements concernant les précipitations ainsi que la disponibilité et la qualité de l'eau - Variabilité accrue de la disponibilité - Fonte plus hâtive des accumulations de neige - Épuisement des aquifères - Précipitations plus abondantes - Augmentation de l'intensité des pluies	- Les cultures nécessiteront des quantités d'eau plus grandes. L'accumulation de neige est un important réservoir d'eau naturelle qui peut se tarir. - En raison des tempêtes plus fortes, l'eau de ruissellement peut être emportée vers la mer plutôt que de pénétrer dans le sol, ce qui nuit à la recharge des aquifères. - Les facteurs de stress liés à l'eau sont appelés à s'intensifier. Dans les cas graves, les pénuries d'eau peuvent nécessiter le déplacement de certains actifs vers des régions où l'eau est plus abondante.
Élévation mondiale du niveau médian des océans de 0,63 m d'ici 2100	Répercussions faibles ou nulles sur nos actifs actuels; augmentation possible de la salinisation de certains aquifères. Un suivi s'impose.
Répercussions liées à la transition	Répercussions sur l'entreprise
Probabilité accrue de renforcement de la réglementation relative à la consommation d'eau	La réglementation de l'eau se généralisera probablement en Californie au cours des prochaines décennies. Cela risque de faire augmenter les charges d'exploitation, mais peut également empêcher la constitution de réserves d'eau.
Scénario de faibles émissions de CO ₂	
Répercussions liées à la transition	Répercussions sur l'entreprise
Tarification du carbone (100 \$/t CO ₂ d'ici 2030 et 140 \$/t CO ₂ d'ici 2040 dans les pays développés)	- Risque d'augmentation des charges d'exploitation attribuable à la tarification du carbone, qui pourrait être transféré aux consommateurs, selon les pressions exercées sur les prix (p. ex., plafonds de tarifs liés à la substitution). - Occasion de monétiser la séquestration du carbone dans le sol dans un contexte de hausse des prix du carbone.
Énergie renouvelable (déploiement accru, y compris de la bioénergie)	- La hausse de la demande de biocarburants offre des occasions d'expansion par l'exploitation de nouvelles cultures et la pénétration d'un nouveau marché. - La diminution projetée des prix de l'énergie renouvelable pourrait offrir l'occasion d'installer des microréseaux sur place afin de réduire les coûts énergétiques.





Informations tirées de l'analyse des scénarios des études de cas : terrains forestiers en Nouvelle-Zélande

Scénario d'émissions élevées de CO₂

Répercussions physiques	Répercussions sur l'entreprise
Augmentation des températures moyennes - Hausse médiane des températures mondiales de 3,7 °C d'ici 2100 - Le réchauffement sera relativement plus intense en haute altitude qu'en basse altitude.	- Occasion d'acquérir une part accrue du marché du bois d'œuvre chinois, les régions productrices de bois d'œuvre en Europe pouvant être sujettes à des changements climatiques extrêmes, accompagnés de répercussions connexes sur leur productivité. - La hausse des températures moyennes peut favoriser l'extension en altitude de l'aire de répartition des pins, si des occasions d'acquérir des terrains se présentent.
Transformation des aires naturelles - Montée de la limite des chutes de neige - Transformation des biomes	La plupart des forêts de plantation de la Nouvelle-Zélande sont couvertes de pins de Monterey, une essence assez résiliente à la transformation des biomes.
Changements relatifs aux précipitations et aux tempêtes - Augmentation des dommages causés par les inondations - Risque accru d'ouragans et de cyclones	Risque de fortes pluies, de vents violents et de cyclones qui provoqueront le recul des forêts et l'emportement possible des débris.
Élévation mondiale du niveau médian des océans de 0,63 m d'ici 2100	Il est improbable que l'élévation des températures et des niveaux des océans ait des répercussions sur le pin de Monterey en Nouvelle-Zélande.

Scénario de faibles émissions de CO₂

Répercussions liées à la transition	Répercussions sur l'entreprise
Tarification du carbone et essor des marchés du carbone (qui feront passer le prix du carbone à 100 \$/t CO₂ d'ici 2030 et 140 \$/t CO₂ d'ici 2040 dans les pays développés)	- La hausse des prix du carbone ferait croître les coûts d'expédition, ce qui pourrait être contrebalancé par l'augmentation prévue de la demande mondiale de bois d'œuvre. - HNRG a monnayé la plupart des crédits compensatoires de carbone disponibles pour ses propriétés en Nouvelle-Zélande et les occasions de reboisement sont actuellement rares, ce qui rend improbable la production de nouveaux crédits de compensation carbone.
Augmentation de la bioénergie (atteindra 7 % de la production d'électricité d'ici 2050)	- Le virage du secteur de l'énergie vers les biocarburants peut créer des occasions si la demande de palettes de bois augmente bien que la hausse de la demande de fibres destinées à de nouveaux usages et à la fabrication des matériaux de construction puisse faire monter les prix. - Il se peut que la tarification du carbone fasse grimper les coûts des combustibles fossiles, ce qui rendrait les biocarburants plus intéressants et créerait une occasion pour HNRG.
Énergie renouvelable (déploiement accru de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire)	Les possibilités de générer une nouvelle capacité de production d'énergie renouvelable sont peu élevées en raison du faible taux d'émissions du réseau énergétique néo-zélandais.

3.0 Gestion des risques

3.1 Processus de HNRG relatifs à la détermination et à l'évaluation des risques liés au climat

Le processus auquel HNRG a recours pour déterminer et évaluer les risques liés au climat prend appui sur le contrôle préalable des acquisitions, que nous exerçons rigoureusement avant d'acheter des actifs. Dans le cadre de ce processus, nous respectons les Principes pour l'investissement responsable (PIR) des Nations Unies et les Principes de l'Équateur de la Société Financière Internationale (SFI). Nous menons en outre des examens environnementaux, biologiques et sociaux complets de toutes les cibles et exigeons que tous les examens mettent en évidence les écarts par rapport aux normes américaines, même si les normes locales pertinentes sont moins strictes. Notre processus de contrôle préalable cerne les risques et les occasions liés au climat, tel qu'il est indiqué dans la section 2.1 qui précède. Nous évaluons plus précisément les risques physiques auxquels sont exposés les actifs (p. ex., les sécheresses, les inondations, les incendies de forêt, les maladies ou les invasions de ravageurs) de même que les occasions (potentiel d'exploitation de cultures différentes ou présentant une valeur plus élevée en contexte de transformation des conditions climatiques). De plus, notre processus comporte la détermination de la manière dont une propriété pourrait être gérée afin de permettre l'atteinte d'objectifs liés au climat, par exemple la séquestration du carbone ou la préservation des écosystèmes.

La déforestation présente un risque important pour la foresterie et l'agriculture et constitue un facteur important dans les émissions de GES associées à l'affectation des terres. HNRG respecte strictement son engagement envers l'arrêt de la déforestation et, en tant que signataire d'une déclaration de 2019 intitulée « Investor statement on deforestation and forest fires in the Amazon », participe pleinement à l'effort mondial pour mettre fin à la déforestation. HNRG veille à ce que nos placements ne concourent pas, directement ou indirectement, à la déforestation – nous n'encouragerions pas, par exemple, le déboisement de zones boisées en prévision d'une opération foncière dans laquelle nous serions engagés. Notre engagement est également conforme aux protocoles mondialement reconnus de déforestation de régions et de biomes précis.

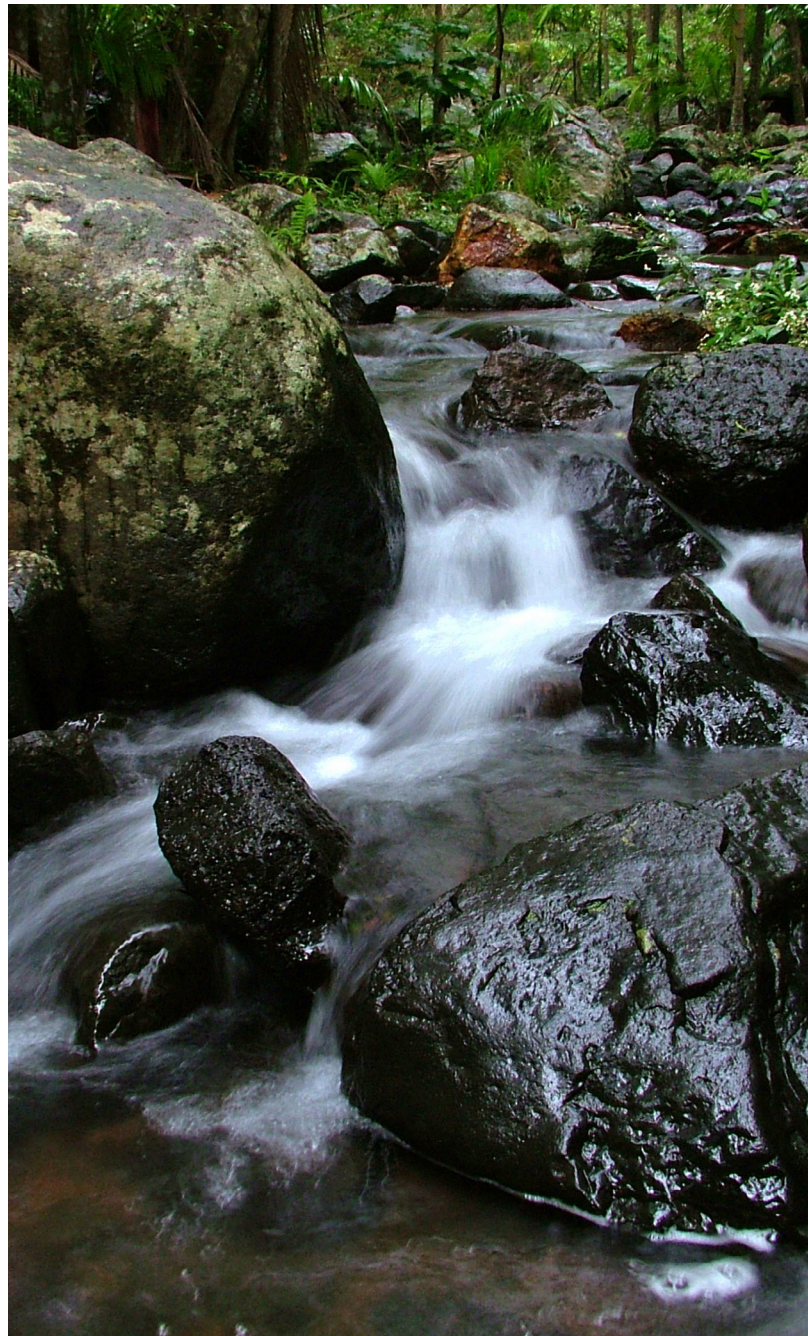
3.2 Processus de HNRG relatifs à la gestion des risques liés au climat

Par notre adhésion à notre philosophie de placement de base, qui consiste à diversifier notre portefeuille dans l'ensemble des types de produits alimentaires et ligneux de base, des régions et des approches de gestion, nous sommes en mesure d'atténuer le risque de répercussions négatives, physiques et transitoires, liées au climat. Une fois qu'une acquisition a été conclue, la gestion des risques et des occasions, y compris ceux qui sont liés au climat, de même que les changements touchant la sécurité, les finances, le marché et la réglementation, est confiée aux équipes de gestion des actifs forestiers et agricoles de HNRG. Les deux entreprises disposent de cadres étendus de gestion des risques, qui permettent de déterminer et de surveiller les risques et assurent la mise en place de contrôles pour les gérer. Le cadre évalue, pour chaque risque, la probabilité qu'il se matérialise ainsi que sa gravité et son potentiel de valeur. Les cadres sont administrés par les chefs de l'exploitation, avec le concours du personnel local de l'exploitation; lorsque les cadres sont mis à jour (périodiquement), ils sont soumis au comité de gestion des risques de HNRG aux fins de discussion et d'évaluation.

HNRG gère également les risques par la mise en œuvre d'une série uniforme de principes de gérance. Ceux-ci sont élaborés et examinés par des équipes de gérance régionales et par l'équipe de gérance mondiale de HNRG qui, collectivement, guident les activités de gérance. En suivant leurs indications, nous gérons nos propriétés conformément à des normes indépendantes de développement durable, qui peuvent ensuite être vérifiées par des tierces parties en vue de l'obtention d'une certification.

3.3 Les processus de HNRG relatifs à la détermination, à l'évaluation et à la gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation

HNRG estime que les risques et les occasions liés au climat sont fondamentaux pour la conduite de ses activités, et la gestion des risques climatiques est entièrement intégrée dans les fonctions habituelles de gestion des risques – de l'acquisition de placements (par la voie d'un contrôle préalable) et la constitution d'un portefeuille (par le recours à la diversification) à la gestion immobilière (au moyen de cadres de gestion des risques et avec le concours du Comité de gestion des risques).



4.0 Paramètres et cibles

4.1 Paramètres utilisés par HNRG pour évaluer les risques et les occasions liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques

Nous utilisons divers paramètres pour évaluer le succès de nos efforts liés au climat, à commencer par les rendements corrigés du risque de nos clients, qui nous procurent la mesure la plus complète de l'efficacité de la gestion des actifs de nos clients, y compris le degré d'efficacité avec lequel nous gérons les risques et les occasions liés au climat. En fin de compte, notre rendement à l'égard de ces paramètres reflète notre rôle fiduciaire dans la gestion des actifs conformément aux objectifs des investisseurs – ainsi, la quantité de carbone séquestrée dans nos terrains est dictée par la manière dont nous gérons cet enjeu. Nous pouvons offrir aux investisseurs, dans le cadre de notre initiative de placement centrée sur les répercussions, la possibilité que la séquestration du carbone ait préséance sur les rendements financiers; pour les investisseurs qui opteraient pour cette formule, les taux de séquestration seraient différents de ceux qui s'appliquent aux placements immobiliers dont le rendement financier est optimisé.

HNRG privilégie et encourage la gérance climatique. Le rendement en matière de gérance climatique représente 20 % de la rémunération annuelle au titre du programme d'encouragement des employés et est fondé sur des audits de la certification de développement durable exécutés par des tierces parties et sur l'intégration des critères ESG dans le contrôle préalable des acquisitions (voir la section 3.1). Bien que nous rendions compte de divers paramètres dans le Rapport annuel sur le développement durable et l'investissement responsable, les renseignements scientifiques sur la manière dont les changements climatiques influent sur les actifs biologiques – de même que la manière dont ces actifs influent sur les changements climatiques et notre capacité de quantifier leur incidence – ont accusé un retard dans le passé par rapport aux informations provenant d'autres secteurs en raison de leur complexité. C'est pourquoi nous suivons de près les débats sur de multiples forums de discussion internationaux, qui peuvent nous fournir l'éclairage nécessaire pour évaluer de manière plus exhaustive les risques et les occasions liés au climat dans nos catégories d'actif.

4.2 Émissions de GES par HNRG des domaines 1, 2 et 3 et risques connexes

Le tableau ci-dessous fait état des émissions et des absorptions de GES par HNRG, selon le domaine, de 2017 à 2019. Ces résultats sont fondés sur le document Greenhouse Gas Protocol Agricultural Guidance du World Resource Institute et les Lignes directrices du GIEC pour les stocks nationaux de gaz à effet de serre Volume 4 – Agriculture, foresterie et autres affectations des terres. On notera que, compte tenu de certaines lacunes et limitations actuelles des stocks, nous ne prétendons pas respecter strictement ces normes et lignes directrices.

Stabilité climatique	2017	2018	2019
Total des émissions du domaine 1 (t éq. CO ₂)	38 k	38 k	65 k
Total des émissions du domaine 2 (t éq. CO ₂)	17 k	16 k	41 k
Total des émissions du domaine 3 (t éq. CO ₂)	320 k	328 k	426 k
Absorptions totales des émissions de GES (t éq. CO ₂ , moyenne mobile sur 5 ans)	-8,2 M	-6,0 M	-3,1 M

Source : HNRG. Au 31 décembre 2019.



De nouvelles normes relatives à la comptabilisation des GES par les grandes sociétés relativement à l'affectation des terres sont en cours d'élaboration dans le Protocole sur les gaz à effet de serre élaboré par le WRI et le WBCSD. Nous suivons attentivement l'évolution des progrès accomplis et nous prévoyons de divulguer nos émissions de GES en fonction des nouvelles normes une fois qu'elles auront été produites. De plus, nous suivons de près l'élaboration d'un guide pour la quantification des émissions de GES par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) afin de nous assurer que nos paramètres sont compatibles avec les normes utilisées dans les méthodologies financées de quantification des émissions. L'harmonisation de nos méthodologies de mesure garantit que nos clients peuvent constater l'avantage de l'absorption du carbone par les actifs forestiers et agricoles dans la déclaration de leurs propres émissions, en utilisant l'approche de quantification des émissions alignée sur des normes rigoureuses et mondialement reconnues que nous adoptons dans nos activités de gestion.

4.3 Cibles utilisées par HNRG pour gérer les risques et les occasions liés au climat et rendement par rapport à ces cibles

Bien que nous attendions d'obtenir des instructions pour nous guider dans l'établissement de nos propres cibles quantitatives liées au climat, nous maintenons notre engagement envers la certification de développement durable établie par des tierces parties et nous avons pour objectif de faire vérifier nos stocks de GES par des tierces parties. De plus, nous nous engageons à produire d'autres mesures liées au climat, notamment celles qui sont pertinentes pour le processus de placement, de même qu'à lancer un nouveau produit de placement centré sur le climat afin de permettre aux investisseurs d'atteindre leurs propres cibles de carboneutralité. Voici les cibles à court terme que nous espérons atteindre en attendant l'élaboration et le parachèvement des instructions et des normes nécessaires à l'établissement de cibles à long terme.

- Continuer de compenser les émissions de GES des domaines 1 et 2 provenant des bureaux de HNRG et les émissions du domaine 3 attribuables aux déplacements du personnel de HNRG.
- Faire vérifier par des tierces parties des aspects importants (l'absorption directe des émissions des domaines 1 et 2) des stocks de GES d'ici 2021.
- Faire vérifier par des tierces parties tous les aspects importants (y compris les émissions du domaine 3 et l'absorption indirecte des émissions) des stocks de GES d'ici 2022.
- Établir un rapport d'évaluation du développement durable et de l'investissement responsable pour chaque acquisition d'ici 2021.
- Lancer un produit de placement centré sur la séquestration du carbone d'ici 2022.

Renseignements importants

© Gestion de placements Manuvie, 2020. Tous droits réservés. Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Le présent document est confidentiel et réservé à l'usage des investisseurs institutionnels à qui il est destiné (ou à leurs agents). Il ne peut être transmis, reproduit ou utilisé en totalité ou en partie à d'autres fins, ni divulgué ou communiqué à quiconque, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sans le consentement écrit préalable de Gestion de placements Manuvie.

Le présent document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou autre et il n'a été déposé auprès d'aucun organisme de réglementation. Il peut être distribué par les entités de Manuvie ci-après, dans leurs territoires respectifs. Des renseignements supplémentaires sur Gestion de placements Manuvie sont accessibles sur le site www.manulifeim.com/institutional/ca/fr.

Australie : Hancock Natural Resource Group Australasia Pty Limited, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. Brésil : Hancock Asset Management Brasil Ltda. Canada : Gestion de placements Manuvie limitée, Distribution Gestion de placements Manuvie inc., Manulife Investment Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion de placements Manuvie (Canada) Corp. Chine : Manulife Overseas Investment Fund Management (Shanghai) Limited Company. Espace économique européen et Royaume-Uni : Manulife Investment Management (Europe) Limited, qui est régie et réglementée par l'organisme Financial Conduct Authority, Manulife Investment Management (Ireland) Ltd. qui est régie et réglementée par l'organisme Central Bank of Ireland. Hong Kong : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. Indonésie : PT Manulife Aset Manajemen Indonesia. Japon : Manulife Asset Management (Japan) Limited. Malaisie : Manulife Investment Management (M) Berhad (auparavant Manulife Asset Management Services Berhad), numéro d'inscription : 200801033087 (834424-U). Philippines : Manulife Asset Management and Trust Corporation. Singapour : Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd. (société inscrite sous le numéro 200709952G). Suisse : Manulife IM (Switzerland) LLC. Taiwan : Manulife Investment Management (Taiwan) Co. Ltd. Thaïlande : Manulife Asset Management (Thailand) Company Limited. États-Unis : John Hancock Investment Management LLC, Manulife Investment Management (US) LLC, Marchés privés Gestion de placements Manuvie (États-Unis) SARL et Hancock Natural Resource Group, Inc. Vietnam : Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited.

Les sociétés affiliées à Manuvie ne garantissent pas que le contenu du présent document peut être utilisé dans tous les territoires ni que les opérations, titres, produits, instruments ou services dont il est question sont offerts ou autorisés à la vente dans tous les territoires, à tous les investisseurs ou à toutes les contreparties. Il incombe aux destinataires du présent document de se conformer aux lois et règlements applicables.

Tout commentaire ou point de vue d'ordre général exprimé dans les présentes au sujet de titres ou de conditions du marché est celui de la source citée ou de Gestion de placements Manuvie au moment de la rédaction, et peut changer par la suite. Rien ne garantit que les résultats réels confirmeront les hypothèses émises ni que les rendements réels seront conformes aux prévisions. Bien que les analyses et renseignements présentés dans le présent document aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité, et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation du présent document ou des renseignements et analyses qu'il contient. Les renseignements relatifs aux titres en portefeuille, à la répartition de l'actif ou à la diversification géographique se fondent sur des données antérieures et peuvent varier. Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document.

Le présent document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions, et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements présentés dans ce document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture des marchés, qui changera au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer par suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres raisons. Le présent document a été préparé dans un but purement informatif et ne constitue ni une offre ni une invitation faite par Gestion de placements Manuvie ou en son nom ou par ses sociétés affiliées, relativement à l'achat ou à la vente de quelque titre que ce soit ou à l'adoption d'une stratégie de placement, et n'a pas été préparé à cette fin. De plus, le présent document ne peut servir de fondement à un droit ou contrat visant l'achat ou la vente de quelque titre que ce soit ni l'adoption d'une stratégie de placement, ni accompagner un tel droit ou contrat ou en faire partie. Rien dans le présent document ne constitue un conseil en matière de placement, un conseil juridique, comptable, fiscal ou un conseil de quelque autre nature, une déclaration selon laquelle tel placement ou telle stratégie convient à votre situation particulière ou une recommandation s'adressant personnellement à vous. Gestion de placements Manuvie ne donne pas de conseils d'ordre juridique ou fiscal. Nous vous conseillons de consulter votre propre conseiller juridique, comptable ou autre avant de prendre une décision financière. Les investisseurs éventuels doivent demander conseil à des professionnels avant de prendre des décisions de placement. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs et ne doivent pas servir de base à une décision de placement.

La loi peut restreindre la diffusion des renseignements contenus dans le présent document; par conséquent, les personnes qui y ont accès doivent se conformer aux restrictions que la loi impose. Le contenu du présent document ne doit pas être distribué ou utilisé en contravention des lois et règlements applicables. En acceptant le présent document, vous confirmez que vous connaissez les lois en vigueur dans votre territoire à l'égard de l'offre et de la vente des fonds, portefeuilles et autres produits de placement dont il est question dans le présent document. De plus, vous convenez de ne pas transmettre ou utiliser les renseignements qu'il contient d'une façon qui placerait Manuvie, ses sociétés affiliées ou toute personne en contravention de ces lois.

Australie : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited (« Manulife IM [HK] ») est exemptée de l'exigence de détenir un permis australien en services financiers, en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers offerts dans le présent document. Manulife IM (HK) est régie par la Securities and Futures Commission de Hong Kong (« SFC ») en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Cette présentation s'adresse uniquement aux distributeurs.

Chine : Aucun titre ne fera l'objet d'une offre ou d'une vente auprès du public en Chine (les régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao ainsi que Taiwan ne sont pas incluses aux fins du présent avis) ou de quelque façon que ce soit qui puisse être considérée comme une offre ou une vente auprès du public au sens des lois de la Chine. Ni la China Securities Regulatory Commission ni aucune autre autorité gouvernementale chinoise compétente n'a reçu ni approuvé le document de placement du ou des fonds visé(s). Les titres ne peuvent être offerts ou vendus qu'aux investisseurs chinois autorisés à négocier des titres libellés en monnaie étrangère. Il incombe aux éventuels investisseurs résidant en Chine d'obtenir toutes les approbations requises auprès des autorités gouvernementales chinoises, notamment auprès de l'Administration nationale des changes (« ANC ») chinoise, avant d'investir.

Hong Kong : Ce document est destiné aux investisseurs professionnels (au sens de la Securities and Futures Ordinance et des Securities and Futures [Professional Investor] Rules de Hong Kong) de Hong Kong seulement. Il n'est pas destiné et ne doit pas être distribué au public ou aux épargnants, qui ne doivent pas se fier à son contenu. Le présent document n'a pas été soumis à l'examen de la Securities and Futures Commission (SFC).

Malaisie : Le présent document a été préparé dans un but purement informatif et ne constitue pas une offre ni de la sollicitation de la part de quiconque dans tout territoire ni pour quiconque à qui il est illégal de faire une telle offre ou d'adresser une telle sollicitation.

Singapour : Le présent document est destiné aux investisseurs qualifiés et aux investisseurs institutionnels (Institutional Investors) au sens de la *Securities and Futures Act*.

Corée du Sud : Le présent document est destiné aux investisseurs professionnels désignés (Designated Professional Investors) au sens de la *Financial Investment Services and Capital Market Act* (« FSCMA »). Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à l'admissibilité des destinataires du présent document à l'égard de l'acquisition de quelque titre que ce soit en vertu des lois de la Corée, notamment la *Foreign Exchange Transaction Act* et ses règlements. Un titre ne peut être offert, vendu ou livré directement ou indirectement, ni offert, vendu ou livré à quiconque en prévision d'une nouvelle offre de ce titre ou de sa revente directe ou indirecte en Corée ou à tout résident de la Corée si l'opération n'est pas conforme à la FSCMA et à toute autre loi ou tout autre règlement applicable. Le terme « résident de la Corée » désigne toute personne physique dont le domicile se trouve en Corée, ou toute personne morale ou autre entité constituée en vertu des lois de la Corée ou dont le siège social se trouve en Corée.

Suisse : Le présent document ne peut être rendu accessible qu'aux « investisseurs qualifiés » au sens de la *Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux* du 23 juin 2006 et de ses modifications.

Espace économique européen et Royaume-Uni : Les données et les renseignements présentés sont destinés uniquement aux personnes qui sont considérées comme des « investisseurs professionnels » selon la Directive sur les marchés d'instruments financiers (2004/39/EC), avec les adaptations nécessaires à son application dans le territoire en question. De plus, les données et les renseignements présentés ne constituent pas et ne doivent pas être considérés comme de la « commercialisation » au sens de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

États-Unis : Manulife Investment Management (US) LLC (« Manulife IM US ») et Manulife Investment Management (North America) Limited (« Manulife IM NA ») sont des filiales en propriété exclusive indirecte de Manuvie. Manulife IM (US) et certaines de nos sociétés de conseil en placement inscrites affiliées peuvent commercialiser et offrir des services de gestion de placement ou des services-conseils sous le nom « John Hancock Asset Management ». Il s'agit d'un nom de marque uniquement et non une entité distincte de Manulife IM (US). Le contenu de ce document n'est pas destiné ni ne devrait être interprété comme une recommandation ou des conseils, impartiaux ou de quelque nature que ce soit. Manulife IM US, Manulife IM NA, Marchés privés Gestion de placements Manuvie (États-Unis) SARL et Hancock Natural Resource Group, Inc., ainsi que leurs représentants ou leurs sociétés affiliées, peuvent toucher une rémunération provenant de la vente ou de tout placement effectué dans leurs produits et services.

527308



Hancock
Natural
Resource
Group®

A Manulife Investment Management Company

À propos de Hancock Natural Resource Group, Inc.

Hancock Natural Resource Group, Inc. est un conseiller en placement inscrit et fait partie de la plateforme des Marchés privés de Gestion de placements Manuvie. Nous nous spécialisons dans la constitution et la gestion de portefeuilles mondiaux de terres agricoles et de terrains forestiers exploitables au nom de nos investisseurs du monde entier. Notre division dans le domaine du bois d'œuvre gère environ 5,4 millions d'acres de terrains forestiers exploitables aux États-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Chili. Notre groupe des placements agricoles supervise environ 470 000 acres de terres agricoles de première qualité dans les principales régions agricoles des États-Unis, du Canada et de l'Australie.

À propos de Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie est le secteur mondial de gestion de patrimoine et d'actifs de la Société Financière Manuvie. Nous comptons plus de 150 ans d'expérience en gestion financière au service des clients institutionnels et des particuliers et dans le domaine des régimes de retraite, à l'échelle mondiale. Notre approche spécialisée de la gestion de fonds comprend les stratégies très différenciées de nos équipes expertes en titres à revenu fixe, actions spécialisées, solutions multiactifs et placements sur les marchés privés.

Chaque photo figurant dans le présent rapport a été prise par un employé ou un entrepreneur depuis les propriétés que nous gérons ou à proximité de celles-ci. Nous sommes très fiers de notre travail et nous avons décidé de partager cette passion avec vous.

197 Clarendon Street
Boston, MA 02116-5010
É.-U.

www.hnrg.com

